



Rupture de pacs et rachat tardif

Par **Bertrand9884**, le **03/09/2017** à **23:52**

Bonjour,Voilà 7 ans que je suis séparé de mon ex partenaire. Nous avons rompu en son temps notre pacs, mais j'ai continué à utilisé l'appartement que nous avons acquis 1 an auparavant sans faire les démarches nécessaires.J'assume l'ensemble des frais (crédit et taxes).Mon ex ne souhaite pas percevoir de soulte sur le bien. Après discussions avec un notaire, il m'indique que je vais devoir néanmoins lui rembourser la totalité de son dû (50 % du montant remboursé pour le crédit).Y a t'il un moyen de de minimiser la soulte ?Merci d'avance pour votre aide.

Par **cocotte1003**, le **04/09/2017** à **05:17**

Bonjour, vous auriez du lui payer une indemnité d'occupation sur sa part et lui continuer d'entretenir sa part en payant aussi le crédit et les frais liés au bien. Vous pouvez donc lui demander, preuve à l'appui, sa part des charges et lui l'indemnité, cordialement